



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2024_338

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

**COORDINATION DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DE SANTÉ - ANNÉE 2024**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM),

Considérant que dans le cadre de la Convention Pluriannuelle du 15 mars 2019 entre la Collectivité et l'Agence Régionale de Santé, celle-ci s'engage à cofinancer la coordination du CLSM,

Considérant que pour permettre la coordination du Conseil Local de Santé Mentale, il convient de solliciter une subvention d'un montant de 15 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé et de signer un avenant à la Convention Pluriannuelle relative au financement du CLSM,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes.

Le Président,

DECIDE de solliciter une subvention d'un montant de 15 000 € pour l'année 2024 auprès de l'Agence Nationale de Santé pour la coordination du Conseil Local de Santé Mentale et de signer l'avenant à la convention initiale ainsi que toutes les pièces afférentes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .-. 7. MAI 2024

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Leconte', written over the printed name.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **10 MAI 2024**

Et de la publication le : **10 MAI 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Leconte', written over the printed name.